

# FLASH D'INFORMATION > N° SPECIAL du Capital Investissement

Association Française des Investisseurs en Capital – [www.afic.asso.fr](http://www.afic.asso.fr)

NOVEMBRE 2005

P1 PARLEMENT

PARLEMENT



## L'AFIC se félicite de l'adoption de l'amendement visant à reconduire les FIP...

Comme nous vous en avons fait part dans notre précédent flash d'information, le projet de loi de finances pour 2006 prorogeait la réduction d'impôt accordée au titre des souscriptions de parts de FCPI, qui arrivait à échéance au 31 décembre 2006, jusqu'au 31 décembre 2010.

Si l'AFIC s'est naturellement réjouie de cette reconduction, elle a alerté les pouvoirs publics (ministères concernés et parlementaires) sur l'absence d'une telle mesure pour les FIP.

Cette mobilisation vient d'être récompensée puisque les députés ont voté un amendement visant à proroger la réduction d'impôt accordée au titre des souscriptions de parts de FIP jusqu'au 31 décembre 2010.

**...et reste mobilisée pour faire sortir les FCPI et les FIP du projet de plafonnement des avantages fiscaux à 8.000 euros par foyer fiscal et par an.**

Les flash d'information du Capital Investissement sont consultables sur le site Internet de l'AFIC :

[www.afic.asso.fr](http://www.afic.asso.fr)

Pour tout renseignement, contacter :

Florence MOULIN

Responsable des Affaires Juridiques et Fiscales

AFIC

E-mail : [fmo@afic.asso.fr](mailto:fmo@afic.asso.fr)

Me Daniel SCHMIDT

Conseiller Juridique de l'AFIC

Cabinet SGDM

E-mail : [daniel.schmidt@sgdm.net](mailto:daniel.schmidt@sgdm.net)

